



Une vision d'avenir ancrée dans la tradition

Madame,
Monsieur,
Chers parents,

Le mouvement de grève qui touche actuellement le milieu scolaire impacte fortement le calendrier de cette fin d'année. Conscient des inquiétudes que cette situation peut susciter chez vous et chez vos enfants, je tiens à vous informer des décisions prises afin d'assurer la clôture de l'année scolaire de la manière la plus juste et sereine possible. Ces décisions visent à préserver les intérêts des élèves tout en conservant la plus grande cohérence pédagogique.

1. Organisation des examens et épreuves certificatives :

Examens internes : L'ensemble des examens internes propres à notre établissement est annulé.

Épreuves externes (CEB, CE1D et CESS) : Ces épreuves sont explicitement maintenues. S'agissant d'évaluations obligatoires organisées directement par la Fédération Wallonie-Bruxelles, elles se dérouleront selon les modalités et l'horaire initialement prévus, sauf instructions contraires des autorités.

Pour rappel :

CEB – Classes de 1 ^e et 2 ^e différenciées				
Jeudi 18/06	Vendredi 19/06	Lundi 22/06	Mardi 23/06	
Selon l'horaire distribué				
CE1D – Classes de 2 ^{ème} année				
Vendredi 19/06	Lundi 22/06	Mardi 23/06	Mercredi 24/06	Jeudi 25/06
Langues Modernes (partie écrite et 1 ^e partie orale)	Mathématiques	Français	Sciences	Langues Modernes (2 ^e partie orale)
CESS – Classes de rhétorique				
Vendredi 19/06	Lundi 22/06			
Français	Histoire			

Dans la perspective de ces épreuves, les équipes pédagogiques restent pleinement mobilisées afin d'accompagner les élèves dans leur préparation. Une attention particulière sera portée aux besoins de chacun afin de leur permettre d'aborder ces échéances avec confiance et sérénité. Les enseignants poursuivront leur travail de révision, de remédiation et de consolidation des apprentissages, en veillant à offrir un accompagnement adapté aux circonstances actuelles.

Comme c'est le cas depuis le début de la grève, tous les cours des élèves devant présenter une épreuve certificative externe (CEB, CE1D et CESS) sont organisés au sein de l'établissement et le resteront jusqu'à la date des examens proprement dit.

2. Modalités des délibérations et critères de réussite

En l'absence des examens internes de juin, les décisions des Conseils de classe de délibération se baseront exceptionnellement sur le travail et les résultats obtenus par l'élève durant les trois périodes de l'année scolaire. Les résultats des épreuves externes (CEB, CE1D et CESS) seront évidemment pris en compte.

Aucun élève ne sera pénalisé en raison des perturbations engendrées par le mouvement de contestation. Les décisions seront prises avec toute l'attention, la bienveillance et la rigueur nécessaires, dans le seul intérêt des élèves.

Pour les élèves de 1^{re} année, les épreuves diagnostiques ne seront pas organisées. Comme c'est le cas depuis plusieurs années, le passage vers la 2^e année reste automatique. Les élèves rencontrant des difficultés bénéficieront d'un accompagnement adapté au travers de Plans Individualisés d'Apprentissage (PIA) mis en place par les équipes éducatives.

Dans le cas d'élèves présentant des difficultés importantes ou une situation d'échec grave, les parents seront contactés personnellement par courrier électronique par la Direction. Cette démarche a pour objectif de favoriser un échange individualisé avec les familles afin d'examiner la situation de l'élève dans un esprit de dialogue et de bienveillance.

Les délibérations se tiendront selon l'horaire suivant :

Jeudi 25 juin : 6-5-4 G (dès 13h00)

Vendredi 26 juin : 7P GTPE, 6-5-4P Maçon, 6-5-4P ASA, 6-5-4P MSC, 7-6-5-4P AS (dès 8h05)
3P Poly Soins, 3P Poly Construction, 3-4-5-6 TQ EMI, 5-6TQ COMPTA (dès 13h)

Lundi 29 juin : 3-2-1G + ½ diff (dès 8h05)

Les décisions du conseil de classe seront communiquées à l'issue des délibérations, au plus tôt dès 17h.

Seconde session : En raison des circonstances exceptionnelles, il n'y aura pas d'examens de passage (seconde session) organisés en août/septembre. Les décisions de juin seront donc définitives.

3. Fin de l'année et retour en classe

Dès que le mouvement de grève prendra fin, la reprise des cours sera immédiate et obligatoire pour tous les élèves, et ce, jusqu'à la date officielle des délibérations. Cette période sera mise à profit pour clôturer les apprentissages et accompagner les élèves.

4. Modalités spécifiques à chaque établissement

Les deux semaines projet dans le Qualifiant, du 8 au 19 juin, sont maintenues. Les élèves devront être présents sur à l'école. Ils ne seront pas couverts par un motif de grève car les professeurs assureront quoi qu'il arrive ces heures de cours.

Les modalités pratiques relatives à la fin de l'année scolaire, notamment en ce qui concerne la remise des travaux et évaluations de la 3^e période, la remise des bulletins, des livres, des clés

de casier, ... feront l'objet d'une communication ultérieure. Nous ne manquerons pas de vous transmettre ces informations dès qu'elles auront été arrêtées.

Je sais pouvoir compter sur votre collaboration et votre compréhension face à cette situation inédite. Notre priorité reste d'accompagner au mieux chaque élève vers sa réussite, dans le respect des prescrits légaux.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Chers parents, l'expression de mes sentiments dévoués.



L. MERTENS
Directeur f.f.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be the initials "LM" followed by a stylized flourish.